

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025 - PV

1. CFU 2024

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Gisèle FROMAGET, Maire, prend connaissance des résultats du CFU M57 de l'année 2024. Madame le Maire présente les résultats suivants :

Investissement

Dépenses	prévus :	2 335 866.23 €
	réalisé :	866 329.46 €
	reste à réaliser	0.00 €

Recettes	prévus :	2 335 866.23 €
	réalisé :	761 703.32 €
	reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	prévus :	2 008 487,73 €
	réalisé :	421 018,35 €
	reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	prévus :	2 008 487,73 €
	réalisé :	2 047 993,81 €
	reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024:

Investissement :	-104 626,14 €
Fonctionnement :	1 626 975,46 €
Résultat global :	1 522 349,32 €

Madame le Maire s'est retiré lors du vote.

2. AFFECTATION RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gisèle FROMAGET, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2024 le 17/03/2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	503 996,73 €
-un excédent reporté de	1 122 978,73 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 626 975,46 €

-un déficit d'investissement de	104 626,14€
-un déficit des restes à réaliser de :	0,00€
Soit un besoin de financement de	104 626,14€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2024 excédent	1 626 975,46€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE : 1068	104 626.14€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT : 002	1 522 349.32€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ : déficit 001	104 626.14€

Madame le Maire s'est retiré lors du vote.

3. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025

Madame le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal d'étudier les bases d'impositions. Suite à concertation, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les fixer comme suit :

- taxe d'habitation : 8,63 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,22 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,33 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - taxe d'habitation : **8,63 %**
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : **29,22 %**
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : **18,33 %**
- **CHARGE** Madame le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4. BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions du budget primitif 2025 présenté par Madame le Maire ;

Section fonctionnement

Dépenses	2 415 927.32€
Recettes	2 415 927.32€

Section investissement

Dépenses	2 621 697.87€
Recettes	2 621 697.87€

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres à l'occasion du vote du budget 2025 dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les taux fixés par l'assemblée délibérante seront reportés à l'état I-B du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTE** les propositions indiquées ci-dessus pour le budget primitif 2025

5. ACQUISITION PARCELLE E573

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'emplacement réservé n°9 spécifié dans le PLUI secteur Grand Couronné,

Vu la délibération 54/2024 du 12 septembre 2024 d'acquisition des parcelles E553 (renuméroté E575) et E554 ;

Considérant que l'acquisition de la parcelles E573 est nécessaire pour élargir la voie communale ;

Madame Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur un projet d'acquisition de parcelle concernant la parcelle E573 de 39m² afin de pouvoir élargir la rue communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'acquérir la parcelle E573 de 39m² rue de Lenoncourt à Cerville
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce projet immobilier.

6. USEP RPI BOUZULE : demande subvention 2025

Considérant que l'USEP RPI a fait une demande de participation le 6 mars 2025 pour une sortie à Paris des enfants de la classe de CM1-CM2, le 16 mai 2025, afin de visiter l'Assemblée Nationale.

Considérant que la subvention demandée est de 41,50€/enfant pour une journée ;

Considérant que cette demande ne concerne qu'un enfant de Cerville,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la demande de subvention faite par l'Association USEP RPI de la Bouzule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'octroi d'une subvention à hauteur de 41,50€ pour un enfant de primaire Cervillois en faveur de l'association USEP RPI de la Bouzule paiement de la subvention
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

7. CONVENTION DE PARTICIPATION pour DEMOLITION

Vu la délibération 54/2024 du 12 septembre 2024 d'acquisition des parcelles E553 et E554 ;

Vu l'arrêté du 14 février 2025 accordant le permis de démolir des murs des parcelles E553 et E554 ;

Considérant la nécessité de signer une convention de participation avec le propriétaire des parcelles E551 et E555 en vue de la démolition des murs mitoyens des parcelles E553 et E554 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la convention de participation financière concernant la démolition des murs mitoyens des parcelles E553 et E554.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de participation financière pour la démolition des murs mitoyens des parcelles E553 et E554 ;
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

8. DIVERS

A- DIGITAL CLEAN DAY : révision tarif

B- NUMEROTATION VOIRIE : à voir

C- SDE 54 enfouissement des réseaux : à voir

D- STATIONNEMENT ECOLE : courrier à la gendarmerie

E- 21 juin 2025 : inauguration avec apéro

Spectacle : à voir

F- 13 juillet : fête de la musique avec feu d'artifice